



AS/Jur/Inf (2026) 01 rév
11 février 2026

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Programme de travail

Table des matières :

I.	Programme de travail	2
A.	Rapports/Avis déposés mais non encore débattus	2
B.	Rapports en cours de préparation	3
i.	Droits humains	3
ii.	Renforcement de la prééminence du droit	6
iii.	Autres questions	8
C.	Rapports pour lesquels la Commission est saisie pour avis	9
II.	Rapporteurs généraux	10
III.	Bureaux de la commission et des sous-commissions	14
IV.	Représentation de la commission en 2025	14
V.	Secrétariat de la commission	15
	Annexe : Mandat de la commission et de ses sous-commissions	16

I. Programme de travail

A. Rapports/Avis déposés mais non encore débattus

1. Retracer l'origine des produits du crime dénoncé par Sergueï Magnitski et demander des comptes à ses auteurs

Rapporteure : Mme Lesia Vasylenko, Ukraine, ADLE (désignée le 02.10.2024)

- Origine : [Doc. 15981](#), Renvoi 4815 du 24.06.2024
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 24.06.2026
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Deuxième partie de session
 - Etat des travaux :
- 09.12.2024 : la commission a examiné une note introductive et a tenu un échange de vues avec M. Andreas Gross, ancien membre de l'Assemblée parlementaire et rapporteur sur « Refuser l'impunité pour les meurtriers de Sergueï Magnitski » ;
- 03.03.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
Sir William Browder, PDG de *Hermitage Capital Management*, Directeur de la Campagne mondiale pour la justice Magnitski ;
Professeur Mark Pieth, Fondateur du *Basel Institute on Governance*, membre fondateur du Groupe d'action financière (en ligne) ;
- 06.03.2025 : la rapporteure a effectué une visite d'information à Berne ;
- 13.05.2025 : la commission a examiné un projet de rapport ;
- 24.06.2025 : la commission a examiné un projet de rapport ;
- 27.01.2026 : la commission a tenu un échange de vues avec Sir William Browder, PDG d'Hermitage Capital Management, Directeur de la campagne mondiale pour la justice Magnitski ;
- 27.01.2026 : la commission a décidé de modifier le titre du rapport, a examiné un projet de rapport et a adopté à l'unanimité un projet de résolution.

B. Rapports en cours de préparation

i. Droits humains

2. Menaces d'atteinte à la vie et à la sécurité des journalistes et des défenseurs des droits humains en Azerbaïdjan

Rapporteur : M. Christophe Lacroix, Belgique, SOC (désigné le 28.01.2025) (ancienne rapporteure : Mme Hannah Bardell, Royaume-Uni, NI (désignée le 11.10.2022, a démissionné le 01.10.2024))

- Origine : [Doc. 15521](#), Renvoi 4659 du 24.06.2022
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 30.06.2026 (délai d'origine : 24.06.2024)
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Deuxième partie de session (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 22.03.2023 : la commission a examiné une note introductive (présentée par la rapporteure en son absence). Elle a accepté la déclassification de la note introductive, une éventuelle visite d'information et une demande d'audition (ouverte au public) à tenir conjointement avec la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe et la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias (la visite et l'audition sous réserve de la disponibilité des fonds). Elle a également décidé de prendre en compte « Augmentation du nombre de prisonniers politiques en Azerbaïdjan » ([Doc. 15646](#), [renvoi 4702 du 23.01.2023](#)) ;
- 27.04.2023 : la commission a tenu une audition conjointe avec la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias et la Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi), avec la participation de :
Mme Arzu Geybullayeva, journaliste ;
M. Ulvi Hasanli, Fondateur et directeur exécutif de *AbzasMedia*, et
Mme Jeanne Cavalier, Responsable du bureau Europe de l'est et Asie centrale, Reporters sans Frontières ;
- 20.06.2023 : la commission a décidé de déclassifier le procès-verbal de l'audition conjointe susmentionnée ;
- 04.03.2024 : la commission a pris note de la demande du Bureau de prendre en compte, dans le cadre de ce rapport, la référence suivante : « Nécessité d'enquêter sur les persécutions motivées par des considérations politiques en Azerbaïdjan » ;
- 18.04.2024 : la commission est convenue de demander au Bureau une prorogation de ce renvoi au 31.12.2024 ;
- 01.10.2024 : la commission a entendu de la part de la rapporteure un résumé de son travail sur le rapport et a pris note de la démission de Mme Bardell de son mandat ;
- 26.06.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
Mme Arzu Geybullayeva, journaliste azerbaïdjanaise ;
M. Ricardo Gutiérrez, Secrétaire Général de la Fédération européenne des journalistes, et
M. Toby Collis, avocat, European Human Rights Advocacy Centre, suivi d'un échange de vues ;
- 08.09.2025 : la commission a entendu une déclaration de la part du rapporteur et a examiné une note d'information.

3. Assurer une meilleure protection des lanceurs d'alerte en Europe

Rapporteure : Mme Anna-Kristiina Mikkonen, Finlande, SOC (désignée le 21.05.2024)

- Origine : [Doc. 15919](#), Renvoi 4801 du 15.04.2024
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 31.01.2027 (délai d'origine : 15.04.2026)
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 10.09.2024 : la commission a examiné une note introductive. Elle a accepté la demande de la rapporteure de tenir un échange de vues avec l'ancien rapporteur de l'Assemblée sur ce sujet, M. Sylvain Waserman ;
- 09.12.2024 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
Mme Anna Myers, Directrice exécutive, *Whistleblowing International Network* (réseau international de lanceurs d'alerte), Royaume-Uni ;
Mme Vigjilencja Abazi, Professeure adjointe de droit européen, Université de Maastricht ;
- 03-04.04.2025 : la rapporteure a effectué une visite d'information à Bruxelles.
- 01.12.2025 : la commission a entendu une communication de la rapporteure, a pris note de la déclaration faite par celle-ci et a décidé d'organiser une audition avec des expert·es conjointement avec le rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte, sous réserve de la disponibilité des fonds.

4. Lutter contre la répression transnationale

Rapporteur : M. Constantinos Efstathiou, Chypre, SOC (désigné le 28.01.2025)

- Origine : [Doc. 16017](#), Renvoi 4829 du 30.09.2024
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 30.09.2026
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Troisième partie de session (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 09.04.2025 : la commission a examiné une note introductive et est convenue de tenir une audition avec des experts lors de sa prochaine réunion, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
- 13.05.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
M. Stephen Reimer, membre associé du *Royal United Services Institute* et Professeur adjoint à l'École des affaires internationales de SciencesPo Paris ;
M. Alex Tinsley, avocat à *Doughty Street Chambers*, membre de *Lawyers Against Transnational Repression* ;
Mme Saipira Furstenberg, consultante indépendante en recherche (*en ligne*) ;
- 01.12.2025 : la commission a tenu un échange de vues avec M. Alex Sobel, membre du Parlement, et Lord Murray of Blidworth, membres de la commission mixte des droits de l'homme du Parlement du Royaume-Uni;
- 28.01.2026 : la commission a autorisé le rapporteur à effectuer une visite d'information à Lyon (France), sous réserve de la disponibilité des fonds.

5. Améliorer la procédure de sélection/élection des membres du CPT

Rapporteuse : Mme Octavie Modert, Luxembourg, PPE/DC (désignée le 03.03.2025)

- Origine : [Doc. 16038](#), Renvoi 4838 du 29.11.2024
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 29.11.2026
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Commission permanente de novembre (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 24.06.2025 : la commission a examiné une note introductive.
- 01.12.2025 : la commission a tenu un échange de vues avec M. Alan Mitchell, président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

6. Réglementation de l'influence étrangère: bonnes pratiques et normes européennes

Rapporteur : M. Emanuelis Zingeris, Lituanie, PPE/DC (désigné le 13.05.2025)

- Origine : [Doc. 16103](#), Renvoi 4855 du 07.04.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 07.04.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Troisième partie de session (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 26.06.2025 : la commission a examiné une note introductive ;
- 08.09.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
M. Charles Baubion, Chef d'équipe, Intégrité de l'Information et Ingérence Étrangère, Division pour l'anti-corruption et intégrité dans l'administration, Direction de la Gouvernance publique, Organisation de coopération et de développement économiques ;
M. András Kristóf Kádár, avocat et coprésident du Comité Helsinki hongrois ;
Mme Katarína Batková, directrice exécutive de VIA IURIS (République Slovaque) (*en ligne*).
- 01.12.2025 : la commission a examiné un avant-projet de rapport.

7. Sauvegarder les droits humains dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur public

Rapporteuse : Mme Gala Veldhoen, Pays-Bas, SOC (désignée le 24.06.2025)

- Origine : [Doc. 16148](#), Renvoi 4874 du 11.04.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 11.04.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 02.10.2025 : la commission a examiné une note introductive.

01.12.2025 : la commission a tenu un échange de vues avec M. Alex Sobel, membre du Parlement, et Lord Murray of Blidworth, membres de la commission mixte des droits de l'homme du Parlement du Royaume-Uni.

8. Mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme – 13^{ème} rapport
Rapporteur : M. Sergiy Vlasenko, Ukraine, PPE/DC (désigné le 24.06.2025)

- Origine : Décision du Bureau, Renvoi 4878 du 11.04.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 30.06.2027 (délai d'origine : 11.04.2027)
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 30.09.2025 : la commission a examiné une note introductive.

9. La justice tarde à être rendue: la réponse incomplète dans l'affaire Daphne Caruana Galizia
Rapporteuse : Mme Shami Chakrabarti, Royaume-Uni, SOC (désignée le 01.12.2025)

- Origine : [Doc. 16223](#), Renvoi 4902 du 29.09.2025
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 29.09.2027
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

10. Convention européenne des droits de l'homme : 75 ans et au-delà
Rapporteur : M. Titus Corlăţean, Roumanie, SOC (désigné le 01.12.2025)

- Origine : Décision du Bureau, Renvoi 4920 du 21.11.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 21.11.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 14-15.01.2026 : le rapporteur a participé à la réunion extraordinaire du Comité directeur pour les droits humains (CDDH), qui s'est tenue à Strasbourg ;
26.01.2026 : la commission a entendu une déclaration de la part du rapporteur.

11. Disparitions forcées de nouveau-nés, de nourrissons et d'enfants
Rapporteur-e : à désigner

- Origine : [Doc. 16285](#), Renvoi 4925 du 26.01.2026
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 26.01.2028
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

12. Protéger la liberté d'expression des parlementaires
Rapporteur-e : à désigner

- Origine : [Doc. 16290](#), Renvoi 4926 du 26.01.2026
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 26.01.2028
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

13. Vers l'abolition universelle de la peine de mort en toutes circonstances
Rapporteuse : Mme Gala Veldhoen, Pays-Bas, SOC (désignée le 26.01.2026)

- Origine : [Doc. 16301](#), Renvoi 4931 du 26.01.2026
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 26.01.2028
- Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Deuxième partie de session (à confirmer)
- Etat des travaux :

ii. Renforcement de la prééminence du droit

14. Mise à jour de la Liste des critères de l'Etat de droit de la Commission de Venise: une contribution de l'Assemblée

Rapporteure : Mme Arusyak Julhakyan, Arménie, PPE/DC (désignée le 30.09.2025 ; ancienne rapporteure : Mme Klotilda Bushka, Albanie, SOC (désignée le 28.01.2025, a démissionné le 29.09.2025))

- Origine : [Doc. 16059](#), Renvoi 4836 du 04.10.2024
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 04.10.2026
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 – Commission permanente de mai (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 03.03.2025 : la commission a examiné une note introductive et a accédé à la demande de la rapporteure de la déclassifier et de tenir une audition avec des experts lors d'une prochaine réunion, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
- 08.09.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
M. Iain Cameron, membre de la Commission de Venise pour le compte de la Suède (en ligne) ;
Mme Erinda Ballanca, Avocate du peuple de l'Albanie ;
M. Laurent Pech, Doyen de la Faculté de droit et directeur de la *Sutherland School of Law* de l'*University College Dublin* ;
- 28.01.2026 : la commission a entendu une déclaration de la part de la rapporteure.

15. La nécessité de moderniser le droit international humanitaire

Rapporteur : M. Vladimir Vardanyan, Arménie, PPE/DC (désigné le 24.06.2025)

- Origine : [Doc. 16122](#), Renvoi 4862 du 07.04.2025
[+ [Doc. 16125](#), Renvoi 4872 du 11.04.2025 sur « Garantir une utilisation légale et éthique de l'intelligence artificielle dans la guerre » à prendre en considération]
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 07.04.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 08.09.2025 : la commission a examiné une note introductive ;
- 02.10.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
M. Marco Sassòli, Professeur de droit international à l'Université de Genève, commissaire et membre du comité exécutif de la Commission internationale de juristes ;
M. Stuart Casey-Maslen, conseiller spécial auprès du projet IHL in Focus, Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève et Mme Nataliia Hendel, chercheuse principale, Institut de l'information, de la sécurité et du droit de l'Académie nationale des sciences juridiques d'Ukraine (en ligne) ;
- 29.01.2026 : la commission a autorisé le rapporteur à effectuer une visite d'information au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève (Suisse), sous réserve de la disponibilité des fonds.

16. Menaces qui pèsent sur la Cour pénale internationale

Rapporteur : M. Tekke Panman, Pays-Bas, PPE/DC (désigné le 24.06.2025)

- Origine : [Doc. 16124](#), Renvoi 4864 du 07.04.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 07.04.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : 2026 -Quatrième partie de session (à confirmer)
 - Etat des travaux :
- 30.09.2025 : la commission a examiné une note introductive et donné l'autorisation au rapporteur d'effectuer une visite d'information à la CPI à La Haye, sous réserve de la disponibilité des fonds ;
- 27-28.11.2025 : le rapporteur a effectué une visite d'information à la CPI à La Haye ;
- 01.12.2025 : la commission a autorisé le rapporteur à effectuer une deuxième visite d'information à La Haye, sous réserve de la disponibilité des fonds.

17. Comment garantir la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par la Fédération de Russie, notamment le paiement des indemnités accordées

Rapporteur : M. Tony Vaughan, Royaume-Uni, SOC (désigné le 08.09.2025)

- Origine : [Doc. 16149](#), Renvoi 4880 du 23.05.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 23.05.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 01.12.2025 : la commission a examiné une note introductive et a accédé à la demande du rapporteur de la déclassifier ;
- 02.12.2025 : la sous-commission sur la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a tenu une audition sur ce sujet avec la participation de M. Rupert Skilbeck, directeur de REDRESS, Londres et de M. Toby Collis, avocat, *European Human Rights Advocacy Centre*, Londres.
- 29.01.2026 : la commission a pris note des prochaines réunions du rapporteur à Londres.

18. La corruption, une menace pour la démocratie et l'État de droit en Europe : l'urgence de la situation en Espagne

Rapporteur : M. Tekke Panman, Pays-Bas, PPE/DC (désigné le 30.09.2025)

- Origine : [Doc. 16194](#), Renvoi 4893 du 27.06.2025
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.06.2027
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

19. Responsabilité de la Fédération de Russie dans la guerre d'agression contre l'Ukraine

Rapporteur : M. Titus Corlăţean, Roumanie, SOC (désigné le 30.09.2025)

- Origine : Décision du Bureau, Renvoi 4897 du 27.06.2025
 - Expiration du renvoi pour l'adoption : 27.06.2027
 - Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
 - Etat des travaux :
- 01.12.2025 : la commission a entendu une communication du rapporteur ;
- 16.12.2025 : le rapporteur a participé à la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention établissant une Commission internationale des réclamations pour l'Ukraine, qui s'est tenue à La Haye ;
- 28.01.2026 : la commission a examiné une note introductive, a décidé de tenir deux auditions avec des expert·es et a autorisé le rapporteur à effectuer une visite d'information à La Haye et à Kyiv, sous réserve de la disponibilité des fonds.

iii. Autres questions

20. Utilisation de l'intelligence artificielle par les parlements : risques et opportunités

Rapporteur : M. Daniel Milewski, Pologne, CEPA (désigné le 24.06.2025)

- Origine : [Doc. 16123](#), Renvoi 4863 du 07.04.2025
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 07.04.2027
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :
01.12.2025 : la commission a examiné une note introductive ;
26.01.2026 : la commission a accepté la demande du rapporteur de déclassifier sa note introductive.

21. Faire rendre des comptes pour la destruction du vol 8243 d'Azerbaijan Airlines et prévenir le risque que des avions civils soient la cible d'actions militaires

Rapporteur-e : à désigner

- Origine : [Doc. 16234](#), Renvoi 4904 du 29.09.2025
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 29.09.2027
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :
01.12.2025 : la commission a tenu un échange de vues et, à la lumière des derniers développements liés à cette question, a convenu de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine réunion.

C. Rapports pour lesquels la Commission est saisie pour avis

Commission des questions politiques et de la démocratie :

22. Examen du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de la République kirghize

Rapporteur pour avis : M. Serhii Kalchenko, Ukraine, CEPA (désigné le 25.01.2024)

Rapporteuse : Mme Marietta Karamanli, France, SOC

- Origine : Décision du Bureau, Référence 4768 du 09.10.2023
- Date d'expiration pour l'adoption : 09.10.2026 (délai d'origine : 09.10.2025)
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

23. La situation au Bélarus

Rapporteur·e pour avis : M. Ivan Račan, Croatie, SOC (désigné le 30.09.2025) (ancien rapporteur pour avis : M. Pieter Omtzigt, Pays-Bas, PPE/DC (désigné le 03.03.2025, a démissionné le 18.06.2025))

Rapporteur : M. Emanuelis Zingeris, Lituanie, PPE/DC (ancien rapporteur : M. Kimmo Kiljunen, Finlande, SOC)

- Origine : Décision du Bureau, Référence 4780 du 26.01.2024
- Date d'expiration pour l'adoption : 26.01.2026
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

24. Sommet du Bürgenstock sur la paix en Ukraine : préparer le chemin

Rapporteuse pour avis : Mme Olena Khomenko, Ukraine, CEPA (désignée le 09.12.2024)

Rapporteur : M. Damien Cottier, Suisse, ADLE (désigné le 09.10.2024)

- Origine : [Doc.16015](#), Renvoi 4821 du 28.06.2024
- Date d'expiration pour l'adoption : 28.06.2026
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias :

25. La concentration des médias et les menaces au pluralisme et à l'indépendance des médias

Rapporteuse pour avis : Mme Gala Veldhoen, Pays-Bas, SOC (désignée le 24.06.2024)

Rapporteuse : Mme Valentina Grippo, Italie, ADLE (désignée le 27.05.2024)

- Origine : [Doc. 15916](#), Renvoi 4798 du 15.04.2024
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 15.04.2026
- Présentation à l'Assemblée prévue : 2026- Quatrième partie de session (à confirmer)
- Etat des travaux :

Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités :

26. Suivi du 4e cycle de recommandations du GRECO sur les parlementaires

Rapporteuse pour avis : Mme Laura Castel, Espagne, GUE (désignée le 08.09.2025)

Rapporteur·e : Mr Yunus Emre, Türkiye, SOC (désigné le 05.09.2025)

- Origine : [Doc. 16157](#), Renvoi 4881 du 23.05.2025
- Expiration du renvoi pour l'adoption : 23.05.2027
- Présentation à l'Assemblée prévue : à confirmer
- Etat des travaux :

II. Rapporteurs généraux

1. Rapporteuse générale sur l'abolition de la peine de mort : Mme Gala Veldhoen, Pays-Bas, SOC (premier mandat : désignée le 02.10.2024)

- **Durée du mandat** : deux ans, renouvelable une fois.

Le/la rapporteur-e général-e sur l'abolition de la peine de mort a pour mandat d'intervenir dans les questions relatives à l'abolition de la peine de mort dans divers contextes (États membres et observateurs, partenaires pour la démocratie, États candidats à l'octroi de ce statut). Il ou elle fait régulièrement rapport à la commission des informations recueillies et des mesures prises.

Compétences :

Le rôle du rapporteur-e général-e consiste à :

- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, au suivi des activités des différents organes du Conseil de l'Europe chargés des questions relatives à l'abolition de la peine de mort (y compris le Comité des Ministres, le Commissaire aux droits de l'homme, le Comité pour la prévention de la torture et les services pertinents du Secrétariat du Conseil de l'Europe) ;
- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, au suivi des activités des États observateurs, partenaires pour la démocratie et autres États candidats à l'obtention de ce statut, en demandant conseil en tant que de besoin aux organisations internationales pertinentes dans ce domaine ;
- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée dans les situations pertinentes et adéquates ;
- formuler des déclarations et lancer des appels, lorsqu'il y a lieu, pour le compte de la commission ;
- assurer le suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée relatives à la peine de mort, dont la [Résolution 1807](#) (2011), « La peine de mort dans les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe : une violation des droits de l'homme », la [Résolution 1560](#) (2007), « Engagement des Etats membres du Conseil de l'Europe à promouvoir au niveau international un moratoire sur la peine de mort », la [Recommandation 1760](#) (2006), « Position de l'Assemblée parlementaire à l'égard des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe n'ayant pas aboli la peine de mort », la [Recommandation 1627](#) (2003), « Abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe », et la [Résolution 1349](#) (2003), « Abolition de la peine de mort dans les Etats ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe », et continuer à promouvoir les décisions de l'Assemblée qui apparaissent dans ces textes.

Activités jusqu'à présent :

14.10.2020 : la commission a examiné une note introductive et a décidé de la déclassifier ;

07.12.2021 : la commission a examiné une note d'information révisée, a décidé de la déclassifier et a tenu une audition avec la participation de :

Mme Chiara Sangiorgio, Conseillère politique/Peine de mort, Amnesty International, Londres ;
M. Gilberto Jeronimo, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg ;

30.11.2024 : la commission a examiné une note d'information révisée et a décidé de la déclassifier.

01.12.2023 : la commission est convenue de tenir une audition sur l'abolition de la peine de mort dans les États observateurs et « partenaires pour la démocratie », au cours de la partie de session de janvier (ouverte au public si les experts sont d'accord), sous réserve de la disponibilité des fonds et sous réserve des contraintes de temps dans les créneaux de réunion alloués à la commission.

25.01.2024 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

M. Raphaël Chenuil-Hazan, Directeur général, Ensemble contre la peine de mort (ECPM), Paris
Mme Robin Maher, Directrice exécutive du *Death Penalty Information Center* (DPIC) ;
Washington (en ligne) ;
Mme Bronwyn Dudley, Responsable de programme, *World Coalition Against the Death Penalty*, Paris.

24.06.2025 : la commission a examiné une note d'information révisée présentée par la rapporteure générale et est convenue de la déclassifier, à sa demande ;

9-10.10.2025 : la rapporteure générale a participé à un événement organisé par le Conseil National des Droits de l'Homme du Maroc à Rabat, à l'occasion de la journée mondiale contre la peine de mort. Elle

a rencontré différents interlocuteurs, notamment le ministre de la Justice du Maroc, M. Abdellatif Ouahbi, et la Coordinatrice du réseau parlementaire marocain contre la peine de mort, Mme Loubna Sghiri.

2. Rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte : M. Emanuelis Zingeris, Lituanie, PPE/DC (désigné pour un second mandat le 27.06.2024 ; premier mandat : désigné le 20.06.2023).

- **Durée du mandat** : deux ans, renouvelable une fois.

Le/la rapporteur-e général-e sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte a pour mandat d'intervenir dans les questions relatives aux cas d'intimidation et de représailles dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme, ainsi qu'aux graves entraves à leur action dans les États membres du Conseil de l'Europe (assassinats, atteintes à leur intégrité physique et psychologique, arrestations arbitraires, harcèlement judiciaire et administratif, diffamation publique ou restrictions imposées à leur liberté de circulation, par exemple). Un « défenseur des droits de l'homme » est une personne ou un groupe de personnes (organisation/entité non gouvernementale) qui, individuellement ou collectivement, mène une action pacifique de promotion et de protection des droits de l'homme. Ce terme peut désigner les avocats, les journalistes, les militants d'ONG ou d'autres individus et groupes (voir à ce propos la [Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus](#) de 1999). Il peut également s'agir de lanceurs d'alerte, c'est-à-dire de personnes signalant des activités illicites ou des abus des droits qui peuvent causer un préjudice à l'intérêt public.

Le/la rapporteur-e général-e rend compte périodiquement, au moins une fois par an, à la commission des informations recueillies et des actions entreprises.

Compétences :

Le rôle du/de la rapporteur-e général-e consiste à :

- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, si besoin est, au suivi des activités des différents organes et institutions du Conseil de l'Europe qui traitent des (questions relatives aux) défenseurs des droits de l'homme, notamment le Comité des Ministres, le Commissaire aux droits de l'homme, le Secrétaire Général et la Conférence des OING ;
- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, le cas échéant, au suivi des activités des organes et agences des Nations Unies (notamment de leur Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme), de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;
- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée vis-à-vis de l'un des organes et groupes susmentionnés, dans les situations pertinentes et adéquates ;
- dans certains cas, faire des déclarations et lancer des appels en son nom ou proposer à la commission de le faire ;
- procéder au suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée qui portent sur les questions relatives aux défenseurs des droits de l'homme et à la protection des lanceurs d'alerte.

Activités jusqu'à présent :

12.10.2023 : la commission a examiné une note d'information, a accepté de la déclassifier et a tenu un échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Mme Dunja Mijatović ;

01.12.2023 : la commission a tenu une audition avec la participation de :

M. Sergei Cristo, lanceur d'alerte ;

Mme Anna Myers, directrice exécutive de Whistleblowing International Network (Réseau international de lanceurs d'alerte), Royaume-Uni ;

M. Jean-Philippe Foegle, Expert sur les lanceurs d'alerte, chercheur et doctorant en droit public et européen ;

28.01.2025 : la commission a examiné une note d'information préparée par le rapporteur général sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte en Europe et est convenue de la déclassifier ;

10.04.2025 : la commission a tenu une audition avec la participation de :
Mme Iva Marković, cofondatrice de l'initiative pour le droit à l'eau et directrice de programme à Polekol (Serbie),
Mme Kersty McCourt, avocate spécialisée dans les droits de l'homme et conseillère principale en matière de plaidoyer à l'Union des libertés civiles pour l'Europe (Belgique),
Mme Luca Dudits, membre du conseil d'administration et responsable de la communication à la *Háttér Society* (Hongrie).

3. Rapporteure générale pour les prisonniers politiques : Mme Azadeh Rojhan, Suède, SOC (premier mandat : désignée le 28 janvier 2025)

- **Durée du mandat :** deux ans, renouvelable une fois.

Le/la rapporteur-e général-e pour les Prisonniers Politiques est mandaté-e pour intervenir dans des cas présumés de détentions et de poursuites pénales motivées par des considérations politiques en Europe et dans d'autres Etats ayant un statut d'observateur ou de coopération avec le Conseil de l'Europe ou l'Assemblée parlementaire.

Définition :

Un prisonnier ou une prisonnière politique est une personne privée de sa liberté dans des circonstances qui remplissent au moins l'un des critères réaffirmés par l'Assemblée dans sa Résolution 1900 (2012), soit :

- a. si la détention a été imposée en violation de l'une des garanties fondamentales énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et ses protocoles, en particulier la liberté de pensée, de conscience et de religion, la liberté d'expression et d'information et la liberté de réunion et d'association;
- b. si la détention a été imposée pour des raisons purement politiques sans rapport avec une infraction quelle qu'elle soit;
- c. si, pour des raisons politiques, la durée de la détention ou ses conditions sont manifestement disproportionnées par rapport à l'infraction dont la personne a été reconnue coupable ou qu'elle est présumée avoir commise;
- d. si, pour des raisons politiques, la personne est détenue dans des conditions créant une discrimination par rapport à d'autres personnes; ou,
- e. si la détention est l'aboutissement d'une procédure qui était manifestement entachée d'irrégularités et que cela semble être lié aux motivations politiques des autorités.» (SG/Inf(2001)34, paragraphe 10).

Le constat par la Cour européenne des droits de l'homme en faveur d'une personne privée de sa liberté d'une violation de l'article 5 conjointement avec l'article 18 constitue une forte indication que cette personne est un « prisonnier ou une prisonnière politique ».

Compétences :

Le rôle du/de la rapporteur-e général-e consiste à :

- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, si besoin est, au suivi des activités des différents organes et institutions du Conseil de l'Europe qui traitent des questions relatives aux prisonniers politiques, notamment le Comité des Ministres, le ou la Commissaire aux droits de l'homme, le/la Secrétaire Général-e et la Conférence des OING ;
- procéder, en maintenant des relations de travail avec eux, le cas échéant, au suivi des activités des organes et agences des Nations Unies (notamment de leur Groupe de travail sur les détentions arbitraires), de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notamment le Représentant Spécial pour les Prisonniers Politiques de son

Assemblée parlementaire de l'OSCE, et des autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ;

- représenter la commission pour le compte de l'Assemblée vis-à-vis de chacun des organes et groupes susmentionnés, dans les situations pertinentes et adéquates ;
- dans des cas appropriés, faire des déclarations et lancer des appels en son nom ou proposer à la commission de le faire ;
- dans des cas appropriés, communiquer avec des prisonniers politiques présumés ou leurs familles et leurs avocats ;
- procéder au suivi des précédentes résolutions et recommandations de l'Assemblée qui portent sur les questions relatives aux cas présumés de prisonniers politiques.

Le/la rapporteur·e général·e rend compte périodiquement, au moins une fois par an, à la commission des informations recueillies et des actions entreprises.

Activités jusqu'à présent :

07.04.2025 : la commission a examiné une note d'information sur la situation des prisonniers politiques en Russie et au Bélarus et a accédé à la demande de la rapporteure générale de la déclassifier ainsi que de tenir une audition avec des experts lors de la quatrième partie de session, sous réserve de la disponibilité des fonds.

III. Bureaux de la commission et des sous-commissions

Commission plénière

Président :	M. Eerik-Niiles Kross (Estonie, ADLE)
1 ^{ère} Vice-présidente :	M. Gustaf Göthberg (Suède, PPE/DC)
2 ^{ème} Vice-président :	M. Tony Vaughan (Royaume-Uni, SOC)
3 ^{ème} Vice-présidente :	M. Daniel Milewski (Pologne, CEPA)

Sous-commission des droits de l'homme

Présidente :	Mme Wanda Nowicka (Pologne, SOC)
Vice-présidente :	Mme Arusyak Julhakyan (Arménie, PPE/DC)

Sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme

Président :	Mme Belén Hoyo (Espagne, PPE/DC)
Vice-Président :	M. Ivan Račan (Croatie, SOC)

IV. Représentation de la commission en 2026

Représentants désignés par le Bureau pour 2026

- i. Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) :
M. Titus Corlăţean (Roumanie, SOC) – membre
Lord Richard Keen (Royaume-Uni, CEPA) – remplaçant
- ii. Conseil pour les élections démocratiques :
M. Pablo Hispán (Espagne PPE/DC) – membre
Mme Bisera Kostadinovska-Stojchevska (Macédoine du Nord, SOC) – remplaçante
- iii. Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :
A désigner – membre
Mme Oana Murariu (Roumanie, ADLE) – remplaçante
- iv. Moneyval :
Mme Nadejda Iordanova (Bulgarie, NI) – membre
Mme Atidzhe Alieva-Veli (Bulgarie, CEPA) – remplaçante

V. Secrétariat de la commission

Chef du secrétariat de la commission : M. Guillem CANO PALOMARES
☎ : +33 (0)3 90 21 49 41
e-mail : guillem.cano-palomares@coe.int

Adjoint au Chef du Secrétariat : ...

Secrétaire : M. George STAFFORD
☎ : +33 (0)3 90 21 54 56
e-mail : george.stafford@coe.int

Secrétaire : M. Rafał SOKÓŁ
☎ : +33 (0)3 88 41 22 03
e-mail : rafal.sokol@coe.int

Assistante administrative : Mme Sarah BLANCHET
☎ : +33 (0)3 88 41 31 67
e-mail : sarah.blanchet@coe.int

Assistante : Mme Léa DE BARROS
☎ : +33 (0)3 88 41 20 99
e-mail : lea.de-barros@coe.int

Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire
Conseil de l'Europe
F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 31 67
<http://pace.coe.int>

Annexe : Mandat de la commission et de ses sous-commissions

A. Mandat général applicable à toutes les commissions de l'Assemblée

(Extrait de l'annexe de la [Résolution 1842 \(2011\)](#), Les mandats des commissions de l'Assemblée parlementaire –Mise en œuvre de la [résolution 1822 \(2011\)](#) sur la réforme de l'Assemblée parlementaire, adoptée le 7 octobre 2011)

L'Assemblée décide de réviser le mandat général applicable à toutes ses commissions comme suit :

1. Les commissions peuvent examiner toutes les questions relevant de leur mandat spécifique (article 43.1 du Règlement de l'Assemblée) et éventuellement déposer des rapports d'information sur ces questions (article 48.6).
2. Les commissions établissent uniquement des rapports pour les débats en Assemblée :
 - 2.1. sur des questions dont elles sont saisies (article 25);
 - 2.2. lorsqu'elles en sont chargées par des textes adoptés par l'Assemblée (en tenant compte de l'article 24.1.b);
 - 2.3. lorsque le Règlement de l'Assemblée le stipule;
 - 2.4. lorsqu'elles sont ainsi mandatées aux termes de leur mandat spécifique.
3. Les commissions assurent le suivi approprié des résolutions et recommandations adoptées par l'Assemblée dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.
4. Les commissions peuvent organiser des conférences et autres manifestations relevant de leur mandat spécifique, liées à leur programme de travail, sous réserve de disposer des fonds.
5. Les commissions établissent et entretiennent des relations de travail :
 - 5.1. avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux des Etats membres;
 - 5.2. avec les organes compétents (commissions, etc.) des assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Assemblée interparlementaire de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et autres) et de l'Union interparlementaire (UIP);
 - 5.3. sous réserve d'une décision du Bureau de l'Assemblée, avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux de pays jouissant du statut d'invité spécial, d'observateur ou de partenaire pour la démocratie;
 - 5.4. sous réserve d'une décision du Bureau de l'Assemblée, avec les organes compétents (commissions, etc.) des parlements nationaux d'Etats non membres.
6. Les commissions suivent les activités du Comité des Ministres dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.
7. Les commissions suivent les activités et entretiennent des relations de travail :
 - 7.1. avec les groupes de rapporteurs, groupes de travail et comités de liaison compétents des Délégués des Ministres, et les rapporteurs des Délégués des Ministres;
 - 7.2. avec les structures et institutions pertinentes du Conseil de l'Europe, telles que la Cour européenne des droits de l'homme, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, le Commissaire aux droits de l'homme, les accords partiels du Conseil de l'Europe, les organes de contrôle du Conseil de l'Europe et les comités d'experts pertinents.
8. Les commissions sont habilitées à être représentées dans les délégations de l'Assemblée aux conférences européennes des ministres spécialisés portant sur des domaines pertinents, et à suivre leurs activités.

9. Les commissions suivent les activités et entretiennent des relations de travail avec les organisations européennes et internationales et leurs organes œuvrant dans des domaines qui relèvent de leur mandat spécifique, notamment l'Union européenne, l'OSCE, les Nations Unies et leurs agences et institutions.

10. Les commissions sont habilitées à établir et à maintenir des relations de travail avec les organisations non gouvernementales européennes et internationales œuvrant dans des domaines qui relèvent de leur mandat spécifique.

11. Les commissions œuvrent à promouvoir la ratification et la mise en œuvre par les Etats membres du Conseil de l'Europe des conventions pertinentes dans les domaines couverts par leur mandat spécifique.

B. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur)

i. Information générale

Nombre de sièges : 81

Créée en 1949 en tant que « commission des questions juridiques et administratives », cette commission a porté de 1956 à la fin de 1989 le titre de « commission des questions juridiques ».

ii. Mandats spécifiques

(Extrait de l'annexe de la [Résolution 1842 \(2011\)](#), Les mandats des commissions de l'Assemblée parlementaire – Mise en œuvre de la [résolution 1822 \(2011\)](#) sur la réforme de l'Assemblée parlementaire, telle que modifiée par la [Résolution 2002 \(2014\)](#), § 9.10¹
[...]

2. Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (AS/Jur)

2.1. La commission traite de toutes les questions juridiques et de droits de l'homme relevant de la compétence du Conseil de l'Europe (y compris les propositions d'élaboration et la rédaction d'avis statutaires sur des projets de convention du Conseil de l'Europe).

2.2. La commission examine en particulier :

2.2.1. toutes les questions relatives aux traités et aux mécanismes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, notamment la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et ses protocoles, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 126), et autres instruments internationaux;

2.2.2. les autres questions relatives à la situation des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit en Europe – y compris les allégations de violations graves des droits de l'homme, à grande échelle ou de nature systémique – dans les Etats observateurs ainsi que dans les Etats dont les parlements bénéficient du statut d'observateur ou de partenaire pour la démocratie;

2.2.3. le fonctionnement des institutions judiciaires nationales et internationales (y compris les médiateurs et les institutions nationales de défense des droits de l'homme), de la police, des centres de détention et des prisons dans les Etats membres du Conseil de l'Europe;

2.2.4. le droit pénal national et international et la criminologie; le traitement des délinquants et les conditions de détention (y compris de détention provisoire); les alternatives à l'emprisonnement;

2.2.5. les aspects juridiques et ceux liés aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

2.3. La commission donne un avis sur le droit, la pratique juridique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Etats candidats à l'adhésion au Conseil de l'Europe ou dont les parlements

¹ Le 26 janvier 2015 la sous-commission sur l'élection des juges de l'AS/Jur a été remplacée par une nouvelle commission générale sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (AS/Cdh) : voir <http://assembly.coe.int/nw/Committees/as-cdh/as-cdh-main-FR.asp>.

demandent l'octroi du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire, afin d'évaluer leur conformité avec les normes du Conseil de l'Europe.

2.4. La commission travaille à promouvoir les instruments normatifs du Conseil de l'Europe dans les Etats non membres dans le domaine du respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit.

2.5. La commission est chargée de s'entretenir avec tous les candidats à la fonction de Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe avant son élection par l'Assemblée. Elle examine également les curriculum vitae des candidats au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

2.6. La commission suit les activités de la Conférence des médiateurs européens.

2.7. La commission fait partie de la représentation de l'Assemblée à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et à son Conseil des élections démocratiques.

2.8. La commission représente l'Assemblée au Groupe d'Etats du Conseil de l'Europe contre la corruption (GRECO) et participe aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ).

2.9. La commission représente l'Assemblée auprès des comités d'experts du Conseil de l'Europe et suit leurs travaux dans ses domaines de compétence.

[...]

C. Mandat de la sous-commission des droits de l'homme (AS/Jur/DH)

(Approuvé par la Commission le 29 janvier 2015)

1. La sous-commission examine toute question relevant du mandat de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme relative à la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La sous-commission assure notamment le suivi de l'évolution pertinente des droits de l'homme dans les États membres, observateurs et candidats du Conseil de l'Europe, ainsi que dans les États dont les parlements jouissent du statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée. Elle suit également les activités des organes pertinents du Conseil de l'Europe et entretient des relations de travail avec eux.

2. En outre, la sous-commission examine les listes de candidats à la qualité de membre du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) soumises par les États membres à la Convention européenne pour la prévention de la torture et adresse des recommandations à la commission au sujet de celles-ci.

D. Mandat de la sous-commission sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme (AS/Jur/AI)

(Approuvé par la Commission le 13 décembre 2018)

1. Eu égard au paragraphe 2.2.2. du mandat de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, la sous-commission examine les questions relatives au maintien des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et d'état de droit – notamment celles découlant de la Convention européenne des droits de l'homme – dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles technologies, notamment l'apprentissage machine et autres formes d'intelligence artificielle, notamment dans les domaines de la vie privée, la justice pénale et la responsabilité juridique en matière de systèmes faisant intervenir une intelligence artificielle.

2. La sous-commission s'emploie à identifier les domaines dans lesquels une réglementation et une coopération accrues aux niveaux européen et international sont nécessaires, notamment en tenant compte des travaux entrepris par les parlements nationaux des Etats membres et observateurs et ceux ayant le statut de partenariat pour la démocratie. Elle suivra, en vue d'y contribuer le cas échéant, les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine entrepris au niveau intergouvernemental.